

## **DEC120272DAJ**

Décision portant nomination de M. Daniel Boujard aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°100105DAJ du 8 avril 2010 portant nomination de M. Daniel Boujard aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB),

### **DÉCIDE :**

**Art. 1** – M. Daniel Boujard, Professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques, en charge de la thématique « Plateformes et infrastructures nationales », à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

**Art. 2** – La décision n° 100105DAJ du 8 avril 2010 susvisée est abrogée à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2012

Alain Fuchs